

Option Finance
lundi 20 juin 2022

REPORTING

Normes extra-financières européennes : c'est parti !

Entreprise & finance

Alors que plusieurs initiatives se développent actuellement dans le monde pour encadrer l'information extra-financière des entreprises, l'Europe, pionnière sur le sujet, vient de publier une première version de ses standards. Si les entreprises reconnaissent le travail considérable mené par l'Efrag, elles estiment que ces normes pourraient être simplifiées.

Les normes européennes de reporting extrafinancier se précisent enfin. Plus d'un an après le début des travaux du groupe de travail PTF-ESRS de l'Efrag, chargé par la Commission européenne d'élaborer ces standards, un premier jeu de normes a été publié le 29 avril. De quoi donner plus de visibilité aux entreprises sur la mise en place de ce grand chantier, qui devrait, selon nos informations, entrer en application en 2025 -et non en 2024 comme prévu initialement -(voir encadré p. 16).

Trois thématiques Cette première version non définitive des standards se focalise sur les aspects non sectoriels -les normes sectorielles sont en cours d'élaboration -et regroupe trois grandes thématiques: l'environnement, le social et la gouvernance. Sur le volet environnemental, le plus large, les entreprises seraient normalement amenées à présenter des informations sur le changement climatique, l'eau, la pollution, l'économie circulaire et la biodiversité. La partie sociale est organisée en trois sous-thématiques, celle des travailleurs dans la chaîne de valeur, des communautés affectées et des consommateurs et utilisateurs finaux. Sur les sujets de gouvernance, les informations à présenter seront a priori plus limitées, avec deux principaux «chapitres», l'un sur la gestion des risques et le contrôle interne, l'autre sur l'éthique.

Un lien avec des plans d'action européens En l'état actuel de ce premier jeu de normes, les entreprises devront présenter leur stratégie pour chaque sous-thématique. «L'objectif est de s'assurer de la cohérence des projets menés par l'entreprise», souligne Julie Mary, directrice sustainability chez Deloitte et membre du groupe de travail de l'Efrag. Sur la partie environnementale, elles devront également faire le lien entre leur stratégie et des feuilles de route européennes, comme l'Accord de Paris pour le changement climatique ou la directive sur les émissions industrielles et les travaux de la Plateforme pour la finance durable pour la partie sur la pollution. «L'Europe a des objectifs clairement définis sur les sujets environnementaux, comme par exemple au travers de son paquet "fit for 55", dont le but est de réduire de 55 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, indique Maud Gaudy, associée, global sustainability chez Mazars et membre du groupe de travail de l'Efrag. Les entreprises doivent démontrer comment elles y contribuent.» Ensuite, les entreprises devront dévoiler leur plan d'action et leur objectif. Pour évaluer leur niveau d'avancement sur ces sujets, elles devront publier des indicateurs de performance chiffrés. Une soixantaine sont requis à ce stade. «Les méthodes de calcul des indicateurs chiffrés de performance sont précisées de façon plus ou moins détaillée, en fonction de la préexistence ou non de ces indicateurs, précise Julie Maty. Pour certains indicateurs, il n'existe pour l'instant simplement pas de consensus sur la méthode

la plus pertinente à utiliser, et les normes proposent des pistes à suivre uniquement. Les normes européennes sont le reflet du savoir-faire scientifique et dépendent du niveau de maturité du sujet.» Des informations «matérielles»uniquement Les membres de l'Efrag ont bien conscience que la charge de travail sera lourde pour les entreprises. C'est pourquoi, ces dernières devront uniquement publier les informations les plus importantes pour elles. «Les entreprises devront réaliser une analyse de “double matérialité” (par exemple l'impact de l'eau sur l'entreprise et son impact sur l'eau) pour chaque catégorie (biodiversité, climat, pollution, etc.), détaille Maud Gaudy. Si, à l'issue de ce travail, elles comprennent que leur impact sur ces catégories, et l'effet de celles-ci sur leur activité, ne sont pas significatifs, alors elles n'auront pas besoin de présenter les informations requises dans la norme en question.»De même, si les informations spécifiques à l'entreprise ont vocation à diminuer au fur et à mesure, pour être remplacées par des normes sectorielles, les deux premières années, il restera possible de publier quelques indicateurs «non normés»et propres à la société. La quantité d'informations à publier inquiète malgré tout les entreprises. Elles souhaitent qu'une partie des normes soit réservée à certains secteurs uniquement. «On sait d'avance que les entreprises de conseil ne sont pas exposées au sujet de l'eau et de la biodiversité par exemple, remarque la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC). Pourtant, dans l'état actuel des normes, elles devront quand même réaliser une analyse de matérialité pour prouver qu'elles ne sont pas concernées par ce sujet. Or il s'agit d'un travail potentiellement conséquent, qui pose en lui-même de nombreuses interrogations (comment déterminer les effets financiers des risques liés à la biodiversité sur l'entreprise ? Quel univers des possibles appréhender ? Quel horizon de temps prendre en compte ?). Ce sujet de l'appréhension de la double matérialité pourrait justifier en soi la publication d'un guide d'application pour harmoniser les compréhensions et les pratiques.» Des standards à alléger Afin de prendre en compte l'avis des entreprises -mais aussi celui des autres parties prenantes (salariés, analystes, investisseurs, etc.) -sur le contenu de ces normes, une consultation publique a été lancée fin avril et prendra fin le 8 août prochain. En parallèle, plusieurs réunions d'échanges entre les différentes parties prenantes à ces normes (préparateurs, entreprises, analystes, investisseurs, salariés) dans les différents pays où ces standards s'appliqueront, ont lieu actuellement. En France, cet «outreach», organisé par le président du groupe de travail PTF-ESRS de l'Efrag, Patrick de Cambourg, s'est tenu le 2 juin.

L'examen de ces remarques devrait pousser l'Efrag à alléger ses standards. «Il est très probable que la quantité d'informations à présenter par les entreprises sera réduite à l'issue de la consultation, estime Maud Gaudry. De même, il se pourrait que certains sujets moins importants soient reportés. Par ailleurs, nous avons constaté des doublons au sein des normes. Un travail de clarification pourrait être mené afin d'éviter les redondances.»Les concepteurs des normes se veulent toutefois rassurants. Selon eux, le travail à accomplir par les groupes devrait être limité. «Bien sûr, pour les entreprises ne publiant pas de reporting extra-financier pour l'instant, le travail sera important, avoue Maud Gaudy. Mais pour la plupart d'entre elles, les normes seront simplifiées et le délai de mise en place plus long. En outre, pour les entreprises publiant déjà une DPEF, la marche à franchir n'est pas si haute. Pour préparer ces normes, nous nous sommes basés sur l'existant et sur les préconisations du GR1 et de la TCFD. Les sujets sont largement les mêmes que ceux à présenter dans la DPEF. La différence repose sur le degré de précision des informations. Désormais, les entreprises n'auront pas le choix dans leurs méthodes de calcul.»Des paroles que les entreprises ont parfois du mal à croire, d'autant que les spécialistes des normes conseillent à ces dernières de s'atteler dès maintenant à la mise en place des normes, soit plus de deux ans avant leur entrée en vigueur. | extra-financières européennes: c'est parti ! Julie Mary, directrice sustainability, Deloitte et membre du groupe de travail de l'Efrag «Pour la partie environnementale, les entreprises devront faire le lien entre leur stratégie et des feuilles de route européennes, comme l'Accord de Paris ou la directive sur

les émissions industrielles.» Plusieurs étapes jusqu'en 2026 • Les premiers jeux de normes «non sectoriels» ont été publiés le 29 avril dernier. Depuis cette date, une consultation publique est en cours et se terminera le 8 août prochain. Le groupe de travail de l'Efrag collectera ensuite toutes ces données et révisera ses normes en fonction des remarques reçues. L'objectif pour l'institution européenne, à ce stade, est de rendre à la Commission sa version définitive des standards non sectoriels en novembre. • Ensuite, un délai de sept mois sera nécessaire pour que la Commission puisse traduire les normes dans les langues de chaque pays, et que le Parlement et le Conseil européens puissent disposer d'une période de réflexion. L'adoption des normes par actes délégués devrait ainsi avoir lieu en juin 2023. Une échéance trop tardive pour permettre ensuite aux entreprises de s'y conformer dès 2024. C'est pourquoi, l'entrée en vigueur devrait avoir lieu en 2025. • Ces étapes ne sont que les premières d'un long calendrier. Des normes spécifiques aux secteurs et aux PME seront ensuite publiées. «Celles-ci sont déjà en cours d'élaboration, indique Maud Gaudry. L'objectif de l'Efrag est de remettre à la Commission européenne sa version définitive de ce deuxième jeu de normes courant 2023. Leur entrée en vigueur pourrait ensuite avoir lieu en 2026 pour les normes spécifiques aux PME, plus tôt mais encore à définir pour les normes sectorielles.» @AnaisTrebaut «Concernant les entreprises ne publiant pas encore de reporting extra-financier, le travail sera important.

Mais pour la plupart d'entre elles, les normes seront simplifiées et le délai de mise en place allongé.» Maud Gaudry, associée, global sustainability, Mazars et membre du groupe de travail de l'Efrag La directive CSRD adoptée fin juin ? • L'adoption de la directive sur le «rapport de durabilité» des entreprises, baptisée CSRD pour Corporate Sustainability Reporting Directive devrait avoir lieu à la fin de ce mois de juin. Les spécialistes français des normes et Bercy espèrent que ce timing sera respecté. Alors que la France est depuis longtemps motrice sur les sujets de communication extra-financière, ils souhaitent en effet que cette nouvelle directive soit votée avant la fin de la présidence française de l'Union européenne, le 30 juin.

- Il faut dire qu'elle comporte un enjeu de taille. La directive CSRD doit permettre à l'Union européenne d'adopter, pour la première fois, des normes de «durabilité» communes à ses membres. L'objectif est ainsi de renforcer la comparabilité et la fiabilité des données extra-financières des entreprises. Par ce biais, elle permet à l'Europe d'asseoir sa souveraineté sur les sujets extra-financiers alors que plusieurs initiatives semblables -notamment celle de la fondation IFRS -se développent à l'échelle internationale, et de promouvoir sa vision, plus stricte, des enjeux non financiers en entreprise.

Anais Trebault